

# CONSULTATION NATIONALE

(N° 2013 A 2101)

Dans le cadre de ses activités socioculturelles, le Département Social de la STEG se propose de lancer une consultation nationale N° 2013 A 2101 pour :

## **L'ORGANISATION D'UN VOYAGE EN ESPAGNE AU PROFIT DE FILS D'AGENTS STEG AGES DE 13 A 15 ANS DU 24 AU 31 AOUT 2013.**

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de la Consultation. Elles doivent parvenir à la STEG, sous triple enveloppes cachetées par voie postale en recommandée ou par Rapid Poste ou déposée au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge), au plus tard le **lundi 29 Juillet 2013 à 13H30** à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président de la Commission des Achats Communs (DAG)**

**de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz -- 38 Rue Kemal ATATURK – 1021 TUNIS**

**CONSULTATION NATIONALE N° 2013 A 2101 : ORGANISATION D'UN VOYAGE EN ESPAGNE AU PROFIT DE  
FILS D'AGENTS STEG AGES DE 13 A 15 ANS DU 24 AU 31 AOUT 2013**

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

- \* Un certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (original ou copie certifiée conforme).
- \* Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (original ou copie certifiée conforme).
- \* Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou de redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur, le soumissionnaire qui est en état de redressement amiable est tenu de présenter une déclaration à cet effet (original).
- \* Une déclaration sur l'honneur, présentée par le soumissionnaire, spécifiant son engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire par soi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.
- \* Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'était pas un agent STEG ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

La validité des offres sera de **90 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué auprès de la DRH/ Département Social / Bâtiment G 1<sup>er</sup> étage, 38 Rue Kemal ATATURK – Tunis-TUNISIE Tel : 71 347 135, sur demande écrite et contre paiement de la somme de 30 Dinars non remboursable.

Ne peuvent participer à La Consultation que les soumissionnaires ayant, d'une façon régulière, retiré le cahier des charges.

**La séance d'ouverture des plis technico-financiers n'est pas publique.**